

10 bornes nature de conches

ART 1-

organisateur:run'in conches

ART 2-

parcours:

10 Km en nature (1 boucle).

Course ouverte aux catégories cadet, junior, espoir, senior, vétérans, hommes & femmes.

randonnée 7km500 KM :

(1 boucle) Randonnée sans classement

3 courses enfants: 100M(3-6ANS),300M(7-9ans),600M(10-11ans)

Art. 3 :

Assurance et certificat médical.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie "crédit mutuelle".

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Certificat médical

:

L'inscription aux courses Nature est subordonnée à

la détention d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime

courir, délivrées par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Chaque licencié devra

justifier de son affiliation en fournissant une copie de sa licence.

Pour les non licenciés, la fourniture d'un certificat médical ou de sa copie, comportant la mention

«non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »,

ou, «non contre indication à

la pratique de la course à pied en compétition» et daté de moins d'un an à la date de la course, est

obligatoire.

Les licences compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date

de la manifestation, peuvent être acceptées sous réserve de fournir une photocopie.

Les copies de licences et les justificatifs de certificat médical seront conservés par l'organisateur

pendant une période suffisante pour répondre à toute mise en cause suite à un dommage survenu au

cours de l'épreuve.

Art. 4 : Inscription et droit d'engagement

L'inscription sera validée au moment du règlement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Chèque à libeller à l'ordre run'in conches.

- inscription sur place majorée de 2€ pour le 10km et la randonnée course Nature 10 km :8€ •

Randonnée:5€ (gratuit pour les moins de 12ans)

- Les inscriptions à la course se font que ou par internet à l'adresse:<http://www.normandiecouseapied.com/> et par courrier à l'adresse: fondelot cédrick 2 rue fanny ferré 27190 st elier. chèque à l'ordre de: run'in conches

Art. 5 : Horaires

RETRAIT DES DOSSARDS :

ils seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat médical (ou de sa copie) ou de la licence (ou de sa photocopie), à l'arboretum de conches, le dimanche 25 juin 2023 à partir de 8h30.

inscription sur place

DÉPART/ ARRIVÉE

: arboretum de conches

HORAIRES :

- course Nature : 10h15 -

- Randonnée : départ 10h20

Art. 6 : Classements et Récompenses

- Souvenir à tous les arrivants

Classement général Homme et Femme

Récompenses au 3er hommes et femmes+ 1er de chaque catégories.

Art. 7 : Ravitaillements :

à l'arrivée.

Art. 8 : Sécurité

Chaque concurrent doit être prudent et se conformer strictement au code de la route et aux indications des signaleurs.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Les services de secours seront assurés par la protection civile de conches.

Art. 9 : Droit à l'image

:

Par sa participation aux 10 bornes Nature de conches, chaque concurrent autorise expressément run'in conches (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 10 bornes Nature en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les

moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée